

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	21 (1933)
<b>Heft:</b>	409
<b>Artikel:</b>	La jeunesse et la S.d.N.
<b>Autor:</b>	M.F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261195">https://doi.org/10.5169/seals-261195</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



fixa la Convention signée à Genève le 13 juillet 1931, et qui vient d'entrer en vigueur.

Grâce au système établi par cette Convention, il va exister, au siège même de la S. d. N., une sorte de comptabilité centrale du trafic mondial des drogues, dont l'objet sera de limiter la fabrication aux quantités strictement requises pour les besoins médicaux et scientifiques. Il est constitué un Organe de contrôle composé de 4 membres, dont l'un est notre compatriote, le Dr Carrière, désigné par l'Office International d'hygiène publique de Paris. Cet Organe de contrôle établira un état des quantités de drogues qui peuvent être fabriquées chaque année pour les besoins légitimes. Il déterminera également les limites dans lesquelles un pays pourra en importer. Le Comité central de l'opium, sur la base des statistiques requises, vérifiera si les pays se sont conformés aux prescriptions de l'Organe de contrôle. En un mot, il ne sera plus permis à l'avenir à un Etat de produire, d'importer ou d'exporter des stupéfiants sans se soumettre au contrôle de la S. d. N. De ce fait, la marge entre le volume de la fabrication et les nécessités de la consommation légitime sera réduite au minimum, et la matière même sur laquelle travaillaient des bandes de trafiquants sans scrupules se trouvera ainsi progressivement condamnée à disparaître.

Cette Convention constitue donc un réel progrès sur les précédentes. En outre, la liste des drogues soumises au contrôle est beaucoup plus importante que jusqu'à maintenant, le contrôle s'étendant en fait à tous les stupéfiants considérés comme drogues donnant lieu à la toxicomanie, ou avec lesquels il pourrait être possible de fabriquer de telles drogues. Les Etats ayant ratifié la Convention devront établir une administration spéciale qui aura pour mission d'appliquer la Convention, de réglementer et de contrôler le commerce des drogues, et aussi d'organiser la lutte contre la toxicomanie. Une étrême surveillance devra être exercée sur les quantités de drogues fabriquées ou en stock, et sur leur distribution à la sortie de la fabrique. Les quantités de matières premières remises aux fabricants seront elles aussi soumises à une limitation.

Il va sans dire qu'il faut que cette Convention tende à devenir universelle si l'on veut pouvoir en obtenir les résultats efficaces sur lesquels on compte, en attendant une nouvelle étape, déjà envisagée par l'Assemblée de la S. d. N., c'est-à-dire la limitation de la production des matières premières elles-mêmes.

La Suisse ayant ratifié la Convention, en décembre 1932, l'entrée en vigueur de cette dernière appelle forcément une modification à la loi fédérale actuelle.

Signalons en terminant l'existence de diverses organisations privées qui combattent le danger des stupéfiants. Leur action est indispensable pour renseigner le public, car, pour qu'une action législative ait une valeur réelle, il faut qu'elle soit appuyée par l'opinion populaire. En Suisse, cette œuvre de popularisation est accomplie par le Comité national suisse de défense contre les stupéfiants, qui nous intéresse doublement, sa constitution étant due à l'initiative de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Une des premières

tionale et sur nos possibilités d'adaptation à un nouvel et meilleur ordre de choses! En cherchant comment habituer les jeunes générations à considérer la coopération internationale comme la méthode normale de régler les affaires du monde, nous sommes amenés à une révision de nos propres notions et jugements des problèmes du nationalisme et de l'internationalisme.

La première partie du cours contient des renseignements sur la S. d. N. le B. I. T. et la Conférence du désarmement. 33 Etats ont pris des mesures pour introduire l'enseignement de la S. d. N., 19 encouragent une révision des mandats, 21 facilitent des voyages aux élèves, 14 font des échanges d'élèves et 3 organisent des conférences d'éducateurs. Le B. I. E. stimule les bonnes volontés en transmettant les renseignements sur les progrès scolaires d'un pays à l'autre et éveille ainsi une saine émulation entre les nations. Il ne s'agit pas de faire de la propagande militaire, cela irait à fin contraire, il s'agit de rendre conscients les maîtres et les élèves des faits probants de l'interdépendance internationale.

La seconde partie traite de la psychologie appliquée à l'éducation internationale. Nous sommes mieux adaptés aux réalités du monde matériel qu'aux réalités propres à l'homme moral et à l'homme social. Les Etats sont enclins à faire valoir que les questions d'éducation relèvent uniquement de leur souveraineté, et pourtant les faits démontrent l'interdépendance internationale dans tous les domaines: économie, sociologie, géographie, histoire. Nous ne pouvons donc concevoir comme suffisant un enseignement purement national. La guerre nous a révélé cette interdépendance

## Le Conseil International des femmes à Stockholm

### Coup d'œil sur la Conférence

Il est difficile de résumer en peu de mots le travail accompli à Stockholm, car quelque consciencieuse et approfondie qu'ait été l'activité des sous-Commissions quelque nombreuses qu'aient pu être les résolutions votées en séances plénaires, le résultat pratique à obtenir dépend surtout de chacun des Conseils Nationaux affiliés, et du sérieux et du zèle avec lesquels seront mises en pratique les conclusions de ces échanges de vues. En tout cas, l'intérêt des délégations nationales s'est manifesté très vif, et les propositions présentées avaient été dans la majorité des cas très soigneusement préparées, ce qui, vu la différence des opinions, ne pouvait manquer d'amener des prises de positions parfaitement nettes. Mais, et là était aussi une des joies de ces séances, le désir d'entente était si réel, se manifestait si clairement dans toutes les discussions, que, même là où se heurtaient les conceptions les plus opposées, on finissait toujours par trouver un terrain d'entente. C'est dans cet esprit qu'il a été acceptée une proposition de l'Alliance Internationale pour le Suffrage en vue d'une coopération plus étroite entre ces deux grandes organisations internationales, et une sous-Commission a été désignée pour entrer en relations avec l'Alliance, car de tous côtés l'opinion s'est fait jour que l'on ne devait laisser échapper aucune occasion de coordonner les forces actives pour le bien et d'augmenter par là leur influence.

Et ceci est véritablement pour nous l'impression la plus forte que nous rapportons de cette Conférence: que cette volonté de compréhension mutuelle qui s'est manifestée dans toutes les occasions, et qui a encore renforcé notre conviction que des liens puissants se tendent d'un pays à l'autre sur lesquels nous pouvons compter, même à l'heure où il peut nous sembler que tout menace de s'effondrer.

Le travail du « Joint Committee », du « Comité de Liaison », du « Comité des Organisations féminines internationales pour le Désarmement » et de l'Institut de Coopération intellectuelle a déjà été souvent mentionné dans ce journal: aussi ne nous étendrons-nous pas sur les rapports qui furent présentés à ce sujet. Un rapport sur la question de la nationalité de la femme mariée nous a vivement intéressée, parce qu'il éclairait le problème sous tous ses divers aspects et montrait les différences d'opinions dans le Comité consultatif féminin, dont la majorité trouvait qu'il fallait s'opposer à toutes ses forces à la ratification de la Convention de La Haye, alors que la minorité, estimant que la tâche de cette Commission était maintenant terminée, demandait sa dissolution. Une proposition de conciliation

fut présentée par Mme K. Hesselgren (Suède), d'après laquelle la Commission pourrait subsister, mais au lieu de combattre dans un sens négatif contre la Convention de La Haye, devrait travailler de façon positive dans tous les pays à l'amélioration des législations nationales, afin que lorsqu'en 1936 la Convention de La Haye sera révisée, on se trouve en face de résultats et de propositions pratiques. Cette suggestion très sage pourra sans doute rallier aussi la minorité.

Mais au milieu de toutes ces discussions revenait sans cesse la préoccupation de la paix, de laquelle dépendaient toutes les autres questions, et au sujet de laquelle toute la gamme des problèmes fut touchée, depuis celui des relations intellectuelles et du désarmement moral, jusqu'aux revendications les plus radicales concernant le refus de service et les préparatifs indirects de guerre. — La Commission pour l'égalité de la morale a présenté un rapport sur des progrès accomplis d'importance essentielle, notamment en ce qui concerne la Commission officielle de la S. d. N. où la traite a pu être maintenant qualifiée de délit, et en second lieu en ce qui concerne des succès pratiques de l'idée abolitionniste, à Tokio, par exemple, où, quand bien même le Japon est considéré comme la « terre classique de la prostitution », et où, il y a cinq ans encore, on affirmait que rien dans ce domaine ne pouvait être changé, le « quartier réservé » existant depuis 1652 a été fermé récemment. Une portée portant les signatures de 50.000 femmes japonaises a précédé cette fermeture. La revendication de la même législation en matière de moralité publique pour les colonies que pour la métropole commence aussi à produire des effets, puisque on a pu annoncer la fermeture des maisons publiques à Hong-Kong.

La Commission du Travail féminin, en plus de son enquête sur l'inspecteur féminin des fabriques et sur le travail de nuit des femmes, s'occupe fortement beaucoup du mouvement qui se dessine contre le travail professionnel des femmes, et de la lutte qui doit être menée presque dans tous les pays en faveur du droit au travail de la femme. L'élimination de la femme mariée constitue dans la règle la première étape de cette exclusion de la femme — à l'exception, semble-t-il, de l'Italie, où, lorsque deux femmes, l'une mariée l'autre célibataire, se présentent pour le même poste, la préférence est donnée à la femme mariée. <sup>1</sup>

La Commission d'Education s'est occupée, entre autres questions, rendues urgentes par les nécessités du temps présent, du problème de l'éducation

<sup>1</sup> Contrairement à cette assurance rapportée par notre collaboratrice, un article du *Corriere della Sera* (22 juillet) nous est tombé sous les yeux, qui motive par les mêmes sempiternels arguments sentimentaux et inexacts de famille et de maternité le revoi d'un bon nombre de femmes des postes qu'elles occupent jusqu'à présent. (Réd.)

tion sexuelle, et comme nombre de parents ne se trouvent pas en mesure de donner eux-mêmes cette éducation à leurs enfants, la Commission adresse un appel à toutes les femmes pour que le personnel enseignant soit préparé à venir en cas de besoin en aide aux enfants, chez lesquels l'ignorance ou des révélations maladroites peuvent amener des troubles mentaux sérieux.

C'est sur un travail devenu également urgent que la Commission d'Emigration a présenté son rapport, attendu qu'elle n'a plus seulement à se préoccuper de la situation des émigrants, mais bien de celle d'une foule de gens qui ne pouvant plus trouver de gain à l'étranger, sont souvent renvoyés chez eux sans ressources. Lorsque la maladie se met encore de la partie, et que leur pays d'origine est éloigné, les ports d'embarquement sont encombrés de ces malheureux dans une situation absolument lamentable.

... Ce ne sont là que des aperçus du travail accompli. Car cela nous conduirait trop loin de mentionner les activités de toutes les 14 Commissions du C. I. F., comme ses activités administratives, telles que sa situation financière, le transfert de ses bureaux à Paris, la situation du *Bulletin*, dont l'édition française, qui accuse le plus petit chiffre d'abonnés, est par conséquent menacée dans son existence même, alors que l'édition anglaise est si solidement assurée qu'elle peut soutenir les deux autres éditions.

Des 42 pays affiliés au C. I. F., 26 étaient représentés.<sup>1</sup> Nous avons toutes douloureusement ressenti l'absence des femmes allemandes qui, jusqu'à présent, ont été les plus précieuses collaboratrices du mouvement féministe international. Les Autrichiennes et les Polonaises ont dû faire aussi excuser leur absence, de même que beaucoup d'autres déléguées, que les grandes difficultés d'obtention d'autorisation de voyage ont arrêtées. Tout ceci a naturellement jeté une ombre épaisse sur cette réunion, si ensoleillée et égayée d'autre part par la chaude hospitalité des femmes suédoises, qui se sont si bien dépassées pour nous en attentions charmantes que la séparation d'avec ces nouvelles amies scandinaves a été vraiment un chagrin. Peut-être est-ce aussi justement le fait que le féminisme traverse aujourd'hui une période de crise qui nous a fait éprouver plus fortement le bienfaït de ces réunions: au milieu de toutes ces difficultés, nous avons pris conscience que le féminisme est une force avec laquelle notre époque doit compter, et que, pour parler avec Gertrud Bäumer, il n'est plus possible de revenir en arrière de la phase de développement organique comme celle qu'il a atteinte actuellement.

(Trad. française.)

C. NEF.

<sup>1</sup> La Suisse (Alliance nationale de Sociétés féministes suisses) était représentée à cette Conférence par Mmes C. Nef (Herisau) et Dr. Renée Giord (Genève). (Réd.)

activités de ce Comité a été la publication d'une petite brochure de vulgarisation <sup>1</sup>, que nous recommandons chaudement à toute personne intéressée par cette question. H. Z.

### La jeunesse et la S. d. N.

Le sous-Comité d'experts qui étudie les meilleures moyens de faire connaître à la jeunesse

<sup>1</sup> La lutte contre le danger des stupéfiants. Au siège du Comité, Grand-Pont, 2, Lausanne.

les buts et l'activité de la S. d. N., vient de tenir à Genève sa session annuelle durant la deuxième quinzaine de juillet. Nos lecteurs savent qu'une seule femme fait partie de ce sous-Comité: Mme Dreyfus-Barney, vice-présidente de la Commission de la Paix du Conseil International des Femmes.

Le but de ce sous-Comité étant d'examiner les meilleures moyens de coordonner tous les efforts, officiels et privés, qui peuvent fami-

liiser les jeunes générations avec l'œuvre de la S. d. N., et l'habituer à considérer la coopération internationale comme le mode normal de régler les affaires du monde, les questions à l'ordre du jour de cette dernière session touchaient notamment aux films éducatifs, à la radiodiffusion éducative, à la révision des manuels scolaires, aux voyages et échanges de jeunesse, à l'enseignement post-scolaire, au désarmement moral, etc., etc.

locale et comptabilité, travaux sur bois, sur métal, sur cuir, construction, électricité. Ces écoles sont aussi bien destinées aux filles qu'aux garçons.

A. de M.

Mme BUTILLAT, JOSEPH DANIEL, Mme E. BAUDOUIN, Mme BRUNHES, Mme GAULLET: *Le travail de la mère hors de son foyer et sa répercussion sur la natalité*, Éditions Mariage et Famille, 86, rue de Gergovie, Paris; 6 f. fr.

Echo des rapports et discussions de la Commission catholique du Congrès national de la natalité, tenu à Dijon en septembre 1932, ce petit livre se réclame de la parole du pape: « Le travail de la mère hors du foyer est un abus néfaste et qu'il faut à tout prix faire disparaître. » Hélas! cet abus néfaste, résultant de conditions économiques et morales effroyablement complexes et enchevêtrées, et auquel tant de sociologues et de moralistes se sont déjà attaqués, n'est pas près de disparaître.

Successivement, le livre étudie cette question du travail professionnel de la mère en rapport avec la natalité, l'éducation des enfants, le salaire du père, la désagréation de la famille, — rendant responsable de cette désagréation la loi et la jurisprudence, — et énumère les remèdes économiques, civiques et sociaux à cette situation regrettable. Les lecteurs qui pensent comme moi que le remède le plus efficace est le relèvement du salaire du *paterfamilias* éprouveront peut-être quelque scepticisme quant à la valeur réelle et pratique des moyens proposés. Ils sont bons, certes, mais insuffisants.

J. V.

*L'Instruction publique en Estonie*. Publications du B. I. E. No 26 (15 p. Prix: 1 fr.)

Nous relevons dans l'organisation du service estonien de l'instruction le soin donné aux minorités qui jouissent de l'autonomie culturelle: Tous les Estoniens apprennent une seconde langue. Les écoles complémentaires sont adaptées aux besoins des différents districts, l'horaire diffère suivant les distances qui séparent les élèves des bâtiments d'école. Elles sont divisées en écoles d'instruction générale et en écoles de caractère professionnel pour les travaux manuels et l'économie domestique (jardinage, apiculture, pisciculture, tissage, coopératives, administration

On voit qu'il y a eu là ample matière à d'intéressants échanges de vues, et à des conclusions utiles. Notons tout spécialement la décision prise de chargée M. J. Destree (Belgique), l'un des membres du sous-Comité, de l'élaboration d'un film documentaire et éducatif sur la S. d. N. (chose joliment nécessaire, par parenthèse, car, jusqu'à présent, tout ce que l'on possède dans ce domaine est d'une navrante pauvreté ! (Réd.), les détails fournis par des Comités nationaux en relations avec ce sous-Comité sur la publication de manuels sur les relations internationales, et les résultats d'une enquête menée par l'Institut de Coopération intellectuelle de Paris sur les aspects éducatifs de la radio-diffusion. M. F.

## Les effets du chômage sur les enfants et les adolescents en Suisse<sup>1</sup>

Un moment où l'on se préoccupe tant du chômage au point de vue politique, économique, ou social, il est du plus grand intérêt de connaître ses répercussions sur les jeunes générations. Elles sont d'une gravité impressionnante.

La crise économique se fait sentir plus particulièrement chez nous depuis le début de l'année 1931. Quelques industries sont durement atteintes, celles du textile, des machines et plus encore la broderie, l'horlogerie et leurs branches annexes. La population de la Chaux-de-Fonds et de Saint-Gall a diminué. Dans la Suisse orientale, beaucoup d'ouvriers possèdent des cultures partagées ou même de petites fermes et, sur ce point le Jura est moins favorisé à cause de son altitude et de son sol pauvre. Les ouvriers suisses étant, pour la plupart, des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, leur niveau intellectuel relativement élevé leur rend difficiles des travaux tels que drainages, constructions de routes, etc.; ils ne sont pas assez forts physiquement pour ces durs travaux, et ils craignent de perdre la délicatesse du toucher. Le nombre des chômeurs inscrits a passé de 23.000 en décembre 1930 à 50.000 en décembre 1931 et à 82.000 en décembre 1932.

Aucune étude systématique des effets du chômage sur les enfants n'a été faite jusqu'à présent en Suisse. *Pro Juventute* a envoyé un questionnaire à quelques-uns de ses collaborateurs, médecins, instituteurs, des régions industrielles du Jura neuchâtelois et bernois, et de la Suisse orientale. A ce questionnaire, trois médecins et dix instituteurs ont répondu. Cette enquête si réduite n'est en somme que des sondages en quelques points sensibles, et qui, joints à d'autres informations, indiquent que nos enfants ont relativement peu souffert, grâce aux économies des parents et aux secours de chômage.

On écrit de Saint-Imier (Jura bernois) : « Jusqu'ici les enfants n'ont pas trop pati. Mais si la crise continue encore longtemps, la situation deviendra difficile, car l'école ne pourra plus soutenir l'effort de nourrir du quart au tiers des écoliers, comme elle l'a fait jusqu'ici, l'été aussi bien que l'hiver. »

Des médecins pensent que le chômage n'a pas entraîné un suroît de maladies infantiles. La nourriture semble être suffisante, mais elle manque de variété et le fruit fait défaut. Des instituteurs constatent toutefois une progression dans la sous-alimentation et insistent sur l'absolue nécessité des distributions scolaires de pain et de lait. Les parents ont de la peine à renouveler la garde-robe des écoliers et la chaussure surtout. Les dons de vêtements usagés sont particulièrement appréciés. Les bienheureux fourreau ou tablier cache beaucoup de misères, mais une fois enlevé on voit des dessous absolument piteux.

Du Locle, un instituteur parlant au nom de ses collègues dit que le chômage a eu des effets désastreux sur le travail des écoliers... les enfants sont moins vifs et moins intelligents, l'attention et la diligence font aussi défaut.

De certaines des réponses reçues, il ressort que les devoirs à la maison sont mieux faits depuis que les pères devenus chômeurs ont le loisir de les surveiller. En d'autres cas, à défaut de cette surveillance, les devoirs sont bâclés, parce que les parents, démoralisés par la crise, s'en désintéressent.

Il est bien compréhensible que le désarroi et la tristesse qui règnent dans les familles en proie aux soucis causés qu'entraîne le chômage, ont une fâcheuse répercussion sur le caractère des enfants. L'atmosphère familiale les oppresse; en classe, ils sont fréquemment préoccupés et l'esprit absent. Même les écoliers les plus jeunes souffrent inconsciemment de la situation. On voit qu'ils ne se sentent pas en sécurité, et il est évident qu'on ne peut les blâmer de leur inattention (rapport de M. Dottrens, directeur d'école genevoise).

<sup>1</sup> Children, young People and Unemployment, brochure éditée par l'Union internationale de secours aux enfants, 15, rue Lévrier, Genève, 150 fr. s. Cette première brochure contient les exposés d'enquêtes faites en Allemagne, aux Etats-Unis, en Belgique et en Suisse. Les deux premiers exposés sont les plus complets, mais nous nous attacherons surtout à décrire la situation dans notre pays.

De Saint-Gall, on se plaint de la plus grande difficulté de maintenir la discipline. Les enfants qui n'entendent à la maison que des paroles amères, prennent l'autorité en dégoût. De Moutier (Jura bernois) vient le même son de cloche: le caractère des enfants est fortement affecté par la mauvaise humeur des parents, par leur mécontentement et par leur amertume. Ils deviennent envieux et jaloussent tous ceux qui ont une position meilleure que celle de leurs parents.

Quant aux adolescents atteints par le chômage, il n'existe pas de renseignements officiels. Sur les effets du chômage sur leur développement, c'est l'Office central pour les jeunes chômeurs de Zurich qui nous donnera des précisions. Sans avoir en mains des preuves de détérioration physique, le dit Office, étant requis à tout moment de fournir des bons pour la nourriture ou le logis, conclut que l'état des choses ne peut être que préjudiciable à la santé des jeunes chômeurs.

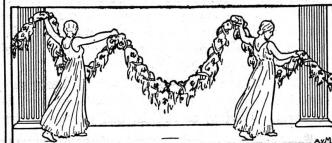
Un point de vue moral ou social, cet Office envisage que les jeunes deviennent pessimistes en ce qui concerne le travail, mais aussi la vie en général. Ils sont versatiles, sujets à des enthousiasmes de courte durée; si on ne les amène pas à réagir, ils deviennent indifférents et négligents. Même si on leur trouve du travail, ils ont pris de mauvaises habitudes, celle de rôder, par exemple, et emploient mal leurs heures de loisir. Les cours de perfectionnement ont remédié à quelques abus et ont fait beaucoup de bien; les plus appréciés étaient, à Zurich, les cours de langues étrangères, de sténographie, de cuisine, de premiers soins aux malades et aux accidents. Les cours de cuisine étaient ouverts aux jeunes gens comme aux jeunes filles.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que le chômage a des répercussions fâcheuses sur la santé de nos écoliers et de nos jeunes chômeurs et sur leur aptitude au travail. C'est une situation pénible et qui peut devenir plus intolérable encore. Mais, si nous étudions la situation en Allemagne et aux Etats-Unis, par exemple, nous pouvons nous dire privilégiés. La plus poignante détresse émane des rapports de ces pays que publie l'Union Internationale de Secours aux enfants. Les privations matérielles atteignent sérieusement la jeune génération. Il faut lire ces pages, dont toute exagération sentimentale a été soigneusement écartée, pour se rendre compte jusqu'à quel point le chômage, en détruisant à la longue l'harmonie de la famille et le rythme normal de la vie, compromet l'éducation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant.

V. DELACHAUX.

## Toujours la Radio

Un bon nombre de lettres, répondant à notre dernier article sur ce sujet brûlant, nous ont apporté, soit l'écho de démarches faites auprès des autorités pour le rétablissement des causeries féministes, soit des protestations contre leur suppression, soit encore un jugement sévère sur le



## A travers les Sociétés

### La Société d'Utilité publique des femmes suisses

Le 26 et 27 juin dernier, à Arbon. Environ 500 femmes venant de toutes les parties de la Suisse y prirent part. Mme Bertha Trussel (Berne), qui fut pendant 22 ans une présidente des plus actives, ayant donné sa démission, a été nommée présidente honoraire. Mme Schmidt-Stamm (Saint-Gall) lui succéda à la présidence.

Le rapport annuel a donné un aperçu de l'activité étendue de la Société, qui compte actuellement 153 sections. Elle s'est occupée tout spécialement de la lutte contre la tuberculose, de l'organisation de cours divers, voire même de cours de cuisine pour jeunes garçons, œuvres d'entraide aux populations montagnardes, en faveur des chômeurs, aux mères de familles nécessiteuses, etc. Une attention toute spéciale est vouée également par toutes les Sections à la question si importante de l'apprentissage ménager. Une forte conférence de Mme Somazzi (Berne) sur ce sujet: *La mère comme éducatrice*, termina cette Assemblée.

programme de l'heure *Quand les enfants sont couchés*. A Genève, comme dans le canton de Vaud, comme dans le Jura bernois, sur l'estime inconveniente et bête, et une démarche d'ordre général paraît s'imposer.

Nous continuons, malgré les vacances, à recevoir très volontiers toutes les lettres que l'on nous adressera sur ce sujet, afin de pouvoir agir avec d'autant plus de poids auprès de qui de droit.

## Le cinéma et les enfants dans le canton de Vaud

Par arrêté du 11 juillet 1933 et en complément des dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographes et les dépôts de films, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient d'interdire l'admission aux représentations cinématographiques des enfants âgés de moins de seize ans, même accompagnés. Dans certains cas même, le Département de Justice et Police et les municipalités pourront étendre cette interdiction aux jeunes gens n'ayant pas dix-huit ans révolus.

Sont exceptées de ces dispositions les représentations auxquelles les enfants peuvent être admis à la suite d'une décision prise par l'autorité municipale. Les enfants âgés de moins de seize ans pourront donc assister à des représentations cinématographiques ayant un caractère essentiellement instructif ou récréatif. La municipalité accordera l'autorisation après avoir, le cas échéant, consulté la Commission scolaire. Le programme de la représentation devra être soumis suffisamment à l'avance à l'autorité communale, qui se fera présenter les films sur l'écran chaque fois que les circonstances l'indiqueront.

Ces nouvelles dispositions auront force de loi dès le 1<sup>er</sup> août.

Bravo ! Après l'arrêté du même ordre du Conseil d'Etat de Genève, la Suisse romande peut s'estimer « à la page » dans ce domaine. Et, sans doute, à Lausanne comme à Genève, le Cartel d'Hygiène sociale et morale n'est-il pas étranger à cette décision...

## L'activité du Comité International féminin pour le désarmement

Vient de paraître le rapport de ce Comité, dont nos lecteurs connaissent bien l'existence, sur l'ensemble de son activité depuis septembre 1931 — date de sa fondation — à juillet 1933. Son siège est, comme on le sait, à Genève, 25, quai du Mont-Blanc.

Ce rapport est intéressant et convainc sans peine ses lecteurs de l'utilité, de la nécessité même, de l'existence de ce Comité. Ses bureaux sont devenus un centre de travail international, où l'on se rencontre et se renseigne. Il transmet à la Conférence du Désarmement l'opinion publique féminine, et réciproquement tient ses organisations fondatrices au courant du travail fait par la Conférence, les renseignant aussi en temps utile sur les mesures urgentes à prendre, afin qu'elles puissent soulever l'opinion des femmes de leurs pays par des articles dans la presse, des meetings, etc.

Ce qui a déjà été accompli par ce Comité, les lecteurs de ce journal le savent: le grand effort de la pétition pour le désarmement, l'unification des points de vue des organisations fondatrices, les députations, les conférences d'étude, les meetings, les réunions familiaires, l'édition de cartes postales, etc. Le Comité ne possède en propre ni ressources, ni fortune; l'aide financière lui est

venu jusqu'ici des souscriptions des organisations fondatrices, de dons et de collectes. Aussi, et malgré la plus stricte économie, il ne lui reste que de quoi vivre pendant le mois d'août. Mais d'interrompre son activité, il ne peut être question, comme le témoigne une lettre de M. Henderson, le Président de la Conférence. Ce serait, écrit en substance celui-ci, une tragédie que la dissolution de ce Comité, et l'on ne peut trouver de termes assez élogieux pour apprécier les services qu'il a déjà rendus. Car, du plus en plus clairement, l'on sent que l'opinion publique exerce une très grande influence sur les décisions de la Conférence, et les gouvernements hésitent à s'engager, s'ils ne se sentent pas appuyés solidement par l'opinion de leurs peuples. Or, le travail déjà accompli par le Comité féminin est admirable et a puissamment aidé à faire comprendre au monde entier l'œuvre de la Conférence.

Si l'on arrive — comme Mr. Henderson le croit — à réaliser la 1<sup>re</sup> Convention du Désarmement, une partie de ce succès sera due au travail du Comité et des organisations féminines qu'il représente. Mais cette Convention une fois établie, il faudra la faire ratifier par les gouvernements et les parlements, et là encore la pression d'une opinion publique vigilante et bien renseignée sera nécessaire et urgente. Jamais les femmes n'ont eu à défendre une cause aussi importante et d'où les générations futures.

Mr. Henderson pense que toutes les femmes estimeront comme lui qu'il faut soutenir financièrement le Comité féminin du désarmement et le faire durer. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui et souhaitons que toutes les Sociétés et toutes les femmes qui intérressent cette question primordiale de la paix mondiale envoyent une contribution petite ou grande au Comité du désarmement, afin qu'il ne soit pas forcé de quitter la partie avant d'avoir atteint le but!

V. D.

## Nous avons reçu...

Pour le « Fonds créé par Mme Goudre » (administration du journal):

Mme H. B. (Lausanne), en souvenir de son mari et de son intérêt pour le Mouvement

30 fr.

\* \* \*

Pour le « Fonds du Centenaire »:

Groupe suffragiste de La Chaux-de-Fonds 20 fr.

\* \* \*

Merci de tout cœur aux amis de notre journal qui soutiennent et encouragent de la sorte notre effort.

## Le Mouvement Féministe

se vend au n° m. r. o



à la Librairie Payot

Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes

Rue Et-Dumont, 22, Genève

à l'Administration

R. Micheli-du-Cresl, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

faire une collecte annuelle qui lui permet de faire vivre ce petit monde. A côté des enfants, quelques hommes et des femmes incurables, infirmes, idiots, trouvent un asile auprès de sœur Julie.

Au bout de peu de temps, la maison devint trop petite. Confiance dans l'avenir, avec le soutien d'un comité, sœur Julie décida de bâtrir à Pully, inauguré en 1910, où étaient admis femmes et hommes. Quelques années plus tard, cette maison, pourtant grande, était à son tour trop petite; la Prairie, à Chailly, fut alors achetée en 1920; les femmes y sont hospitalisées. Le nombre des admissions et des demandes croissant toujours, le Comité d'Eben-Hezer prit alors la résolution d'édifier un troisième asile, à Chailly, près de l'Ecole ménagère de la Société d'Utilité publique des femmes suisses, qui a été inauguré le 27 mai. Les trois asiles d'Eben-Hezer peuvent recevoir plus de trois cents malades; le budget des trois maisons atteint plusieurs centaines de mille francs. Et les besoins sont grands encore.

N'est-ce pas l'occasion de répéter avec le Conseil d'Etat vaudois de 1920: « La femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer ? » Les hommes ayant changé, il se pourrait que l'autorité exécutive vaudoise ait changé d'opinion, mais elle ne l'a point encore fait savoir...

S. BONARD.

### Pour les enfants anormaux.

L'année 1932 a apporté à l'Association suisse en faveur des enfants anormaux l'aide précieuse du don national (337.000 fr.). Cette somme, jointe à la subvention fédérale, a permis d'organiser mieux plusieurs des œuvres de secours.

Le Secrétariat a pu faire valoir son influence dans certaines nouvelles lois cantonales d'assistance. Le Centre romand d'action a suscité la fondation de la Société romande en faveur des sourds-muets et a participé à la création du Foyer des aveugles à Genève.

Pour donner une idée des activités nombreuses et bienfaisantes de cette Association (rapport de

1932), nous citerons des chiffres. Il y a 195 institutions ayant obtenu la subvention fédérale, dont 12 pour aveugles, 17 pour sourds-muets, 28 pour arrérés, 5 pour épileptiques, 3 pour estropiés, 11 de catégories diverses, et 119 pour enfants difficiles. Le problème le plus ardu est celui de l'orientation professionnelle de tant d'infirmes.

L'Institut des sciences d'éducation à Genève, le *Heilpädagogische Seminar* de Zurich et celui de Lucerne forment des personnes capables d'enseigner et d'éduquer les enfants infirmes, et s'occupent aussi activement de prophylaxie médico-déficiale.

A. DE M.

### Congrès de l'Association internationale des Lyceums-Clubs.

Réuni à Rome en avril dernier, sous la présidence de Mme Franciosi, ce Congrès a attiré dans la Ville Eternelle de très nombreuses Lyceennes, qui ont été enchantées, autant de l'accueil qui leur a été fait que de la façon admirable dont ce Congrès avait été organisé. Les séances d'ordre administratif, puis aux relations internationales en matière littéraire et artistique; mais les fêtes, les réceptions, les visites de musées, d'institutions, les excursions ont occupé également une part très importante du temps des congressistes. Le Lycéum romain a su se conquérir sa place dans la capitale, et ses visiteuses ont eu l'occasion de s'en rendre compte.

### Société genevoise d'utilité publique.

Les activités de cette société sont très utiles et variées, comme l'on peut s'en rendre compte en lisant son intéressant rapport de 1932: *Citons le « Coin de terre », le visionnement de certains films, l'étude de questions d'urbanisme, des démarches pour obtenir des modifications à la loi sur les auberges, l'attribution du prix Robert-Scheimbet destiné à des cas de dévouement obré prolongé et fécond, enfin le Dispensaire anti-alcoolique qui signale 296 malades traités pendant l'année, 3557 visites et démarches et 525 lettres.*